

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 16 septembre 2019 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houle, Claude Brunet et Pierre Salois.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Résultat d'ouverture de soumissions – sable abrasif hiver 2019-2020 ;
3. Embauche à l'essai d'un préposé aux travaux publics, poste permanent ;
4. Embauche à l'essai d'un opérateur-mécanicien, poste permanent ;
5. Affectation du surplus pour la réalisation des travaux sur le chemin de la Rivière ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

12926-0919

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la Loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum ;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :

Retrait du point 4 : Embauche à l'essai d'un opérateur-mécanicien, poste permanent ;

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

12927-0919

Résultat d'ouverture de soumissions – sable abrasif hiver 2019-2020

ATTENDU l'appel d'offres 320-2019-05 sur invitation pour la fourniture de 5 000 tonnes métriques maximum de sable abrasif de type AB-10 au Garage Municipal pour l'hiver 2019-2020;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres conformes, soit Lafarge Canada au montant de 84 736,57 \$ taxes incluses et Excavation R.B. Gauthier Inc. au montant de 71 399,48 \$;

ATTENDU enfin que la Municipalité de Piedmont se réserve le droit d'embaucher un laboratoire pour valider la granulométrie à la sablière ainsi qu'à la livraison;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu unanimement **D'OCTROYER** le contrat d'approvisionnement en sable abrasif à Excavation R.B. Gauthier Inc. conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 320-2019-05 et de défrayer cette dépense au poste budgétaire 2330-00622.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Embauche à l'essai d'un préposé aux travaux publics, poste permanent

ATTENDU le besoin en personnel du service des travaux publics suite à des départs à la retraite;

12928-0919

ATTENDU la recommandation du directeur général et du directeur des travaux publics suite à la tenue d'entrevues;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu **D'EMBAUCHER** à l'essai Monsieur Frédéric Hamel à titre de préposé aux travaux publics dans un poste permanent, à raison de 40 heures/semaine, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont et ce, selon l'échelon 2, avec entrée en vigueur le 23 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Embauche à l'essai d'un opérateur-mécanicien, poste permanent

Point retiré de l'ordre du jour

12929-0919

Affectation du surplus pour la réalisation des travaux sur le chemin de la Rivière

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de stabilisation de berge et de pavage sur le chemin de la Rivière compte tenu d'un glissement de terrain survenu plus tôt cette année ;

ATTENDU que la municipalité veut profiter de l'occasion pour rehausser et donc repaver une section d'environ 100 mètres sur le chemin de la Rivière ;

ATTENDU QUE le conseil a déjà adopté la résolution no 12820-0619 afin d'affecter 50 000 \$ à ces travaux d'urgence en provenance du fonds de la sécurité civile pour le rehaussement du chemin ;

ATTENDU QUE l'évaluation du coût total des travaux de stabilisation incluant la réparation, le pavage, la signalisation est évalué à près de 100 000 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation du coût des travaux pour le rehaussement du chemin de la Rivière sur une distance d'environ 100 mètres est d'environ 43 000 \$;

ATTENDU que la municipalité dispose de certaines disponibilités budgétaires notamment pour l'installation de glissières de sécurité, de pavage et de pierres;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu **D'AUTORISER** l'affectation du surplus accumulé d'une somme maximale de 100 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de stabilisation de la berge et tous les travaux afférents et d'embaucher la firme David Riddell excavation et transport aux taux horaires selon le budget déposé aux présentes;

Il est également résolu de **PROCÉDER** au rehaussement du chemin de la Rivière et de financer ces travaux à partir du fonds de la sécurité civile, tel qu'édicté à la résolution 12820-0619. Le conseil mandate à cet effet le directeur des travaux publics pour obtenir des prix auprès d'entrepreneurs en excavation, pavage et autres fournisseurs afin de procéder aux travaux au meilleur prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question n'a été posée étant donné qu'aucun citoyen ne s'est présenté à cette assemblée.

Levée de l'assemblée

À 19h05, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

12930-0919

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Nathalie Rochon

NATHALIE ROCHON
Mairesse

(s) Jean-François Albert

Jean-François Albert
Directeur général
et greffier par intérim

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse